

Minister for
International
Trade



Ministre du
Commerce
extérieur

N^o 235

Le 11 octobre 1990

LA COMMISSION MIXTE DU COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN SE RÉUNIT À ST. JOHN'S

M. John C. Crosbie, ministre du Commerce extérieur, et M^{me} Carla A. Hills, représentante au commerce des États-Unis, qui forment la Commission mixte du commerce canado-américain, se sont réunis aujourd'hui à St. John's (Terre-Neuve), pour voir où en était la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

La Commission surveille la mise en oeuvre de l'Accord et veille à ce qu'il représente au mieux les intérêts du Canada et des États-Unis.

«L'Accord a prouvé qu'il était valable en consolidant la plus importante relation commerciale du monde, a déclaré M. Crosbie. Les échanges entre le Canada et les États-Unis se sont chiffrés à 197 milliards de dollars en 1989, ce qui représente une augmentation de 4 pour cent par rapport à 1988, et de 12,2 pour cent par rapport à 1987.»

«Comme prévu, l'Accord s'est révélé être le pivot d'une relation commerciale solide entre le Canada et les États-Unis, a indiqué M^{me} Hills. L'entente a réussi l'épreuve de l'équité et de l'avantage réciproque.»

M. Crosbie et l'ambassadrice Hills ont signalé les progrès accomplis dans certains domaines depuis la dernière réunion de la Commission, en mai 1990 :

- Le processus de règlement des différends fonctionne bien et efficacement. Huit rapports de groupes spéciaux sont parus depuis l'entrée en vigueur de l'Accord. Les deux parties indiquent que le processus de règlement des différends donne les résultats escomptés.

- Une série de modifications de forme ont été apportées aux Règles d'origine. Ces modifications seront mises en oeuvre sous peu.

- On a commencé à entreprendre les démarches qui pourraient permettre de réduire les tarifs plus rapidement que prévu dans l'Accord. Chacun des gouvernements a reçu un certain nombre de demandes venant d'entreprises, et, comme dans le cas du cycle précédent, les deux pays ne donneront suite qu'aux dossiers qui recueillent l'adhésion de l'industrie.